



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

DU 5 DECEMBRE 2018

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU 5 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

AUTRE SERVICE DE LA PREFECTURE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE**

Arrêté	Date	<u>INTITULE</u>	Page
		<u>Fixant la composition du bureau de vote constitué dans le cadre des élections des représentants du personnel</u>	
2018/4007	04/12/2018	- au comité technique de service déconcentré institué auprès du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du 6 décembre 2018	4
2018/4008	04/12/2018	- au comité technique ministériel institué auprès du Ministre chargé du travail et de l'emploi du 6 décembre 2018	6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Travail et de l'Emploi

Arrêté n°2018/04007 du 04/12/2018

Fixant la composition du bureau de vote constitué dans le cadre des élections des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré institué auprès du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du 6 décembre 2018

Le Directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale du Val-de-Marne,

Décide

Article 1er

Pour l'accomplissement des opérations relatives à l'élection des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré, placé auprès du directeur de la DIRECCTE IDF, le bureau de vote est composé comme suit :

I - Bureau de vote spécial du site de Créteil

Fonction	Nom Prénom	Service et Organisation Syndicale
- Président(e) titulaire	Mme EMSELLEM Sandra	Pôle T
- Président(e) suppléant(e)	Mr JANY Eric	Pôle T
- secrétaire titulaire	Mme TINNIERE-JEGU Lucette	Pôle T
- secrétaire suppléant(e)	Mme L'HOSTIS Ismérie	Pôle 3E
- Titulaire - Suppléant(e)	Mr WAJSBROT Régis Mr TREMEL Pierre	CFDT
- Titulaire - Suppléant(e) - Suppléant(e) - Suppléant(e)	Mr DESSALLES Thomas Mme MIRZEIN Soizic Mme BENOIST Laure Mr CANDAT Jean-Louis	CGT
- Titulaire	Mme OUARAB Fadila	FO
- Titulaire - Suppléant(e)	Mme TRONY Peggy Mme DAGUENET Brigitte	UNSA

Article 2

Le président du bureau de vote peut désigner, en tant que de besoins, parmi les électeurs, des scrutateurs pour assister les membres du bureau dans les opérations de dépouillement des votes.

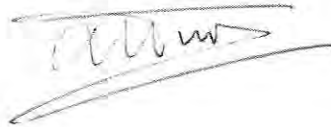
Article 3

Le responsable de l'unité départementale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans chaque bureau, le jeudi 6 décembre 2018 à 8 heures au plus tard.

Fait à Créteil, le 04/12/2018

Le Directeur Régional Adjoint
Directeur de l'Unité Départementale
du Val de Marne
Didier TILLET

DIRECCTE d'Ile-de-France
Unité Départementale du Val de Marne
Immeuble le Pascal - Hall B
Avenue du Général de Gaulle
94046 CRETEIL CEDEX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail et de l'emploi,

Arrêté n° 2018/04008 du 04/12/2018

Fixant la composition du bureau de vote constitué dans le cadre des élections des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès du Ministre chargé du travail et de l'emploi du 6 décembre 2018

Le Directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale du Val-de-Marne,

Décide

Article 1er

Pour l'accomplissement des opérations relatives à l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel, placé auprès du Ministre du Travail et de l'emploi, les bureaux de vote sont composés comme suit :

I - Bureau de vote spécial du site de Créteil

Fonction	Nom	Service et Organisation Syndicale
- Président(e) titulaire	Mr. CHADOULI El Farouk	Pôle AGM
- Président(e) suppléant(e)	Mme RUE Virginie	Pôle 3E
- Secrétaire titulaire	Mme HUSSON Muriel	Pôle AGM
- Secrétaire suppléant(e)	Mme LESPIAUT Florence	Pôle T
- Titulaire - Suppléant(e)	Mme BROSETA Valérie Mme KARSELADZE Marie	FO
- Titulaire - Suppléant(e)	Mr GNAMBI Alphonse Mme FORESTIER SYLVIE	UNSA

Article 2

Le président du bureau de vote peut désigner, en tant que de besoins, parmi les électeurs des scrutateurs pour assister les membres du bureau dans les opérations de dépouillement des votes.

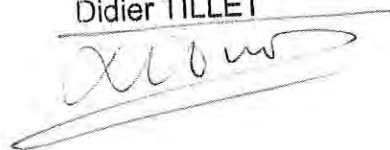
Article 3

Le responsable de l'unité départementale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans chaque bureau de vote, le jeudi 6 décembre 2018 à 8 heures au plus tard.

Fait à Créteil, le 04/12/2018

DIRECCTE d'Ile-de-France
Unité Départementale du Val de Marne
Immeuble le Pascal - Hall B
Avenue du Général de Gaulle
94046 CRETEIL CEDEX

Le Directeur Régional Adjoint
Directeur de l'Unité Départementale
du Val de Marne
Didier TILLET



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Fabienne BALUSSOU

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD